

bien peu quand on songe à la priorité accordée à ces droits dans la Charte, et c'est nettement insuffisant compte tenu des besoins réels auxquels doivent tenter de répondre le haut commissaire et le Centre pour les droits de l'homme à Genève. Il va de soi que nous devons aussi améliorer les résultats qu'obtiennent les Nations Unies dans ce domaine, et favoriser une meilleure coordination des activités des différents mécanismes de défense des droits de la personne dans l'ensemble du système des Nations Unies.

En prévision du sommet mondial sur le développement social qui se tiendra à Copenhague en mars, et de la Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en septembre, il nous faut parallèlement voir à ce que l'égalité des femmes fasse partie intégrante des questions auxquelles s'intéresse l'ensemble du système des Nations Unies. Au sein de la Commission, nous maintiendrons nos efforts afin que les droits de la femme figurent parmi les droits de la personne dont la promotion est assurée dans le cadre d'une foule d'instruments et de mécanismes.

Vous avez déjà commencé à discuter de la situation dans certains pays. Je sais que dans bien des cas, les tiraillements au sein de la Commission, et ses méthodes apparemment obscures, vous inspirent un sentiment de frustration que je partage. Mais il importe de se rappeler que malgré ses imperfections, la Commission bénéficie de la caution morale de la communauté internationale dans ses délibérations et ses actions. Elle représente la principale instance où est examinée la situation des droits de la personne partout dans le monde, et celle où les problèmes particuliers sont débattus en profondeur et négociés par les gouvernements. Le gouvernement canadien pense que les interventions de telles instances multilatérales ont généralement plus de chances d'influer vraiment sur les attitudes des gouvernements que des actions bilatérales isolées.

Le respect des droits de la personne est également indispensable à la création des conditions propices au développement durable, des progrès réels et permanents ne pouvant être réalisés que là où les hommes et les femmes peuvent participer directement, sur un pied d'égalité, à la prise des décisions dans leur milieu. Parallèlement au maintien de notre appui réel aux droits de la personne, à la saine gestion des affaires publiques et au développement de la démocratie, par le biais de nos politiques d'assistance bilatérales, nous devons encourager l'inscription de ces objectifs prioritaires dans les programmes multilatéraux. Il nous faut aussi appuyer le travail des Nations Unies axé sur les constitutions, les systèmes électoraux, les institutions judiciaires et de défense des droits de la personne, et la formation.

Le gouvernement canadien ne manque aucune occasion d'aborder la question des droits de la personne aux tribunes internationales.